



AUTORISATION PARENTALE 2006 – 2007

A remettre au chef ou à la cheftaine de groupe avec le règlement de la cotisation. Le chef ou la cheftaine de groupe conservera ce document et donnera une photocopie de cette page au chef d'unité.

Association des Guides et Scouts d'Europe

Unité : **Groupe 7^{ème} LYON**

M. et Mme :

Adresse :

Tél. : Tél. portable : E-mail :

responsables légaux de l'enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Autorisent leur enfant à participer aux activités de l'unité, qui comprennent des activités en autonomie à partir de l'âge éclairceuse et éclairceur (cocher la mention utile) :

Meute

Troupe

pendant l'année scout 2006 / 2007.

Autorisent l'association à utiliser dans ses revues, sur son site Internet et pour sa communication, des photographies de leur enfant prises lors d'activités.

Autorisent l'association à communiquer leur nom et leur adresse à Carrick pour l'envoi du catalogue.

S'engagent à ne pas communiquer à l'extérieur de l'association les adresses, numéros de téléphone et adresses électroniques des membres de l'association sans l'accord préalable des intéressés.

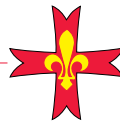
Ont pris connaissance du projet éducatif des Guides et Scouts d'Europe de mai 2006.

Ont pris connaissance des informations au verso.

Ci-joint la fiche sanitaire de liaison de notre enfant.

Fait à :, le :

Signature :



Bienvenue chez les Guides et Scouts d'Europe !

Le projet éducatif de l'Association des Guides et Scouts d'Europe

présente les objectifs, les principes, les méthodes des Guides et Scouts d'Europe que s'efforcent de mettre en œuvre 7.000 chefs et cheftaines du mouvement entièrement bénévoles.

Il vous a été remis par le chef d'unité ou vous l'avez reçu par la Poste.

A défaut, vous pouvez le consulter sur le site internet des Guides et Scouts d'Europe, <http://www.scouts-europe.org>, à la rubrique Documents et Archives dans les textes de référence. Vous trouverez également sur ce site beaucoup d'informations sur les Guides et Scouts d'Europe et l'actualité du mouvement.

Le chef d'unité

est le responsable direct de votre enfant pendant les activités. Il est aidé par un chef ou une cheftaine de groupe qui représente le mouvement localement et auprès duquel vous pouvez vous adresser pour des questions, des suggestions, des propositions d'aide.

Il établit le programme pédagogique de l'unité qu'il vous communique en début d'année et de trimestre, à l'occasion de réunions de parents.

Quelques informations juridiques et pratiques

Les parents sont invités à participer aux activités de diverses manières.

Vos enfants pourront être transportés dans des véhicules d'autres parents, sous la responsabilité de ces derniers, si vous l'acceptez.

L'assurance comprise dans les cotisations couvre la responsabilité civile du mouvement et des chefs. Elle couvre les dommages matériels et corporels que pourraient subir votre enfant du fait de l'activité à laquelle il participe. Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels (du type assurance individuelle accidents).

Comment vit l'association

Notre association de 25.000 adhérents, agréée par l'Etat depuis 1970, a pour ressources principales :

- les cotisations que versent ses membres
- et les calendriers vendus en début d'année scolaire

C'est avec ces seules recettes et quelques subventions nationales et locales que l'association doit vivre et assurer la gestion qu'en attendent ses membres.

L'association accepte bien volontiers des aides, soit sous la forme de cotisations de soutien, soit sous la forme de dons. Dans les deux cas, les donateurs reçoivent un reçu fiscal pour dons aux œuvres et bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu.